



SUPPORT COUNCIL FOR THE REALIZATION OF
PARTNERSHIP CONTRACTS

**ADDITIF A L'APPEL PUBLIC À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
N°004/26/ST/APMI/CARPA DU 30/01/2026 POUR LE RECRUTEMENT D'UN
CONSULTANT EN VUE DE LA STRUCTURATION EN PARTENARIAT PUBLIC-
PRIVE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE SIEGE DU CONSEIL
D'APPUI À LA RÉALISATION DES CONTRATS DE PARTENARIAT (CARPA)**

Le Président du Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat (CARPA), porte à la connaissance des candidats intéressés par l'Appel Public à Manifestation d'Intérêt susvisé, que le Dossier de Candidature a été modifié ainsi qu'il suit :

AU LIEU DE :

7. Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature, rédigés en français ou en anglais, en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies, devront être déposés sous pli fermé au siège du CARPA, au plus tard **le 10 mars 2026 à 15 heures**, heure locale.

Ils porteront la mention :

« APPEL PUBLIC À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°004/26/ST/APMI/CARPA DU 30/01/2026 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA STRUCTURATION EN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE SIEGE DU CONSEIL D'APPUI À LA RÉALISATION DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ »

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

LIRE :

7. Dépôt des dossiers

Chaque offre rédigée en français ou en anglais doit être soumise en **ligne via la plateforme COLEPS** au plus tard **le 17 mars 2026 à 15 heures**, heure locale.

Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise au CARPA, sis au Boulevard de l'URSS (Yaoundé - quartier Bastos), à côté de l'Ambassade de Russie, sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », dans les délais impartis.

Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour le Dossier Administratif ;
- 15 MO pour l'Offre Technique.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

24 FEV 2026

LE PRESIDENT



Bondema Jakono Dieudonné